



AGENCE IMMOBILIÈRE – CONSULTANTE IMMOBILIÈRE – SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS

**FORMULAIRE A NOUS RENVOYER SUITE
A LA PASSATION DE L'ACTE AUTHENTIQUE**

NOM DE L'IMMEUBLE	ST-VINCENT 2
VENDEUR (NOM + NOUVELLE ADRESSE ÉVENTUELLE)	VAN NEYGEN - VANDAEM
ACQUEREUR (NOM + ADRESSE D'EXPÉDITION+TÉL)	?
REFERENCE DES BIENS VENDUS	75A + 75B : 0/390.000
DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	?
DATE DE SEPARATION DES CHARGES	?
DISPOSITIONS PARTICULIERES	?